

SYLVIA PINEL / MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'EGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

« La coopération et le partenariat entre les acteurs privés et les acteurs publics sont indispensables pour augmenter la production de logements. »



© DR

Sachant les besoins en termes de production de logements, comment pensez-vous que l'Etat et les collectivités puissent travailler avec le privé pour répondre à ces besoins ? N'y-a-t-il pas moyen d'inventer de nouvelles procédures pour permettre aux professionnels de faire émerger de nouvelles solutions ?

La coopération et le partenariat entre les acteurs privés et les acteurs publics sont indispensables pour augmenter la production de logements. Ce dialogue s'inscrit dans la mise en œuvre du plan de relance de la construction.

Ainsi, le Gouvernement propose, en prenant en compte les propositions de l'ensemble des acteurs tant publics que privés, des mesures pour accompagner les porteurs de projets, en particulier dans les zones tendues.

Ces mesures concernent toutes les étapes de la chaîne de production. Les premières ont donné la possibilité de transformer des locaux vides, de

surélever des immeubles ou encore de bâtir les dents creuses.

J'ai proposé dans le projet de loi sur la simplification de la vie des entreprises des dispositions pour moderniser les enquêtes publiques ou limiter les obligations de parkings des secteurs bien desservis. Et dans le cadre de la mission confiée au Préfet Jean-Pierre Duport, nous avons proposé de mieux articuler évaluation environnementale et étude d'impact des projets.

J'ai lancé début octobre un travail de rénovation du règlement des PLU, inchangé depuis 1967, afin de mieux prendre en compte les enjeux contemporains de qualité urbaine pour favoriser la production de logements. La démarche de concertation « Objectifs 500 000 », qui réunissait l'Etat et les professionnels, a déjà permis de prendre en compte de nombreuses propositions. Pour aller plus loin, je mettrai en place au mois de



La Résidence Garnier à Saintes, avec ses treize maisons groupées.

© DR

3,6 milliards d'euros d'économie estimée

La simplification des normes, mesure très attendue par les professionnels sur l'ensemble des opérations de la chaîne de la construction conduirait à un abaissement de 10% des coûts de construction. Dix mesures sont déjà lancées sur les quarante attendues d'ici la fin de l'année, qui généreraient déjà à elles-seules ces 3,6 milliards.

La rénovation de l'immeuble de la rue de Tlemcen à Paris (20^{ème}) est accompagnée d'une surélévation construite sur la toiture terrasse.



© DR



AVANT

© DR

© DR

L'AVIS DU JURY

L'intérêt et la richesse des dossiers prouvent le dynamisme innovant des professionnels de la conception et de la construction. Le jury a voulu faire ressortir les propositions les plus capables d'impacter durablement le paysage constructif français. Ce qui n'a pas été forcément facile, tant leur qualité et leur diversité assurent une couverture globale et transversale de tous les secteurs. Cette dernière caractéristique a d'ailleurs beaucoup compté dans le choix final.

LE MOT DU SPONSOR

Dans le domaine de la construction, il est essentiel de disposer de systèmes répondant à des exigences bien définies dans des conditions d'efficacité et de durabilité satisfaisantes. La recherche de l'optimum technico-économique est l'une des vocations de Point P qui propose à ses clients des solutions globales et esthétiques grâce à sa connaissance transversale de l'ensemble des productions industrielles.



LAIR ET ROYNETTE / SURÉLÉVATION / PARIS
Quatre jours pour un étage de plus

La rénovation de l'immeuble de la rue de Tlemcen à Paris (20^{ème}) est accompagnée d'une surélévation construite sur la toiture terrasse pour la création de six logements accessibles par une coursive extérieure. Cet ouvrage est réalisé en ossature bois avec des panneaux composites préfabriqués dont certains de grande surface (jusqu'à 35 m²). Les ouvertures, fenêtres et portes, sont pré percées en atelier. Cette méthodologie a permis de monter murs extérieurs et toiture en seulement quatre jours pour l'ensemble des six logements. L'opération comprenait également l'amélioration des 78 logements existants en site occupé. Détenteur du label BBC Effinergie, ce projet a été lauréat Ademe.

Philippe Lair , Architecte - 01 43 70 24 74 , lr@lair-roynette.fr
Maîtrise d'œuvre : Lair et Roynette, mandataire, AB Environnement, IPC Ingénierie.
Maître d'ouvrage : Elogie



© DR